



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FNDAE

Question écrite n° 23129

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales à propos de la future décentralisation du FNDAE, dont la gestion serait rétrocédée aux conseils généraux. Or, la dotation annoncée par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales aux conseils généraux est amputée d'une part pouvant aller jusqu'à 70 % pour le département de l'Isère. Cette mesure intervient dans un contexte très difficile avec la baisse du budget de l'agence de l'eau. Ainsi, il lui demande de bien vouloir indiquer les mesures qu'il compte entreprendre afin de remédier à la baisse de la dotation FNDAE attribuée aux départements.

Texte de la réponse

Les recettes du fonds national pour le développement des adductions d'eau (FNDAE) sont constituées par la redevance sur le m3 d'eau consommé et jusqu'en 2002 par un prélèvement sur les recettes du pari mutuel. Lors de la discussion budgétaire 2003, les recettes du fonds ont été amputées par la non-affectation du prélèvement sur le pari mutuel, compte tenu de l'existence de reports importants de crédits de paiement qui représentaient, fin 2002, l'équivalent de deux années moyennes de programmation. Par ailleurs, dans le cadre de la directive « nitrates », le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA), et plus spécialement son volet élevage, a pour objectif d'aider les agriculteurs à adapter leurs équipements et leurs pratiques afin de mieux respecter l'environnement. Début 2003, ce programme a été réorienté afin d'améliorer l'efficacité environnementale des mesures prises et d'en maîtriser le coût. L'intervention du PMPOA est mise en oeuvre en priorité dans les zones vulnérables. L'Etat s'est engagé, auprès de l'union européenne, dans ces zones, à achever le PMPOA en 2006. Il a donc été nécessaire, dès 2003 d'accompagner les financements mis en place dans le cadre du budget du ministère de l'agriculture, de l'alimentation de la pêche et des affaires rurales, par un effort accru sur le FNDAE.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23129

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6149

Réponse publiée le : 13 janvier 2004, page 284